

Un trophée pour accompagner vos clients vers la RSE

De plus en plus d'entreprises sont, ou vont être, soumises à des réglementations relatives à l'élaboration d'un reporting sur leurs informations environnementales, sociales et sociétales : nature, mesure, qualité, sincérité, etc.

Les entreprises non immédiatement concernées par ces obligations ne sont pourtant pas en reste. Elles peuvent, de façon volontaire ou à la demande de leurs donneurs d'ordre, mettre en place une démarche de Responsabilité Sociétale, et choisir elles aussi d'en faire état.

La 14^e édition du Trophée RSE de la profession du chiffre et du conseil¹, présidée par François-Michel Lambert, président de l'Institut de l'économie circulaire, va mettre à l'honneur ces entreprises, de toute taille, de tout secteur d'activité, soumises à réglementation ou non, pour récompenser leur volonté de rendre compte et de leur démarche, leurs bonnes pratiques et leur implication en Responsabilité Sociétale.

Les candidats

Peut postuler tout organisme qui a une démarche en RSE et qui souhaite communiquer à ce propos, soit sous une forme déjà structurée et formalisée au moyen d'un rapport ou reporting dédié, soit sous une forme non encore clairement formalisée, mais avec une réelle volonté d'en rendre compte.

Les organismes qui publient un rapport développement durable verront leurs informations sociales, environnementales et sociétales évaluées selon trois critères : leur pertinence, leur transparence (avec le cas échéant leur comparabilité) et leur fiabilité.

Les organismes qui ont une démarche en RSE non formalisée (pas de rapport développement



durable) rempliront un questionnaire au titre duquel ils expliqueront quelles sont les actions mises en place et celles envisagées (il sera évalué le degré de maturité de la démarche, les engagements pris, les actions et moyens mis en place, la mesure de l'avancement, le cas échéant les premiers résultats obtenus, etc.).

Dans ce dernier cas les critères retenus par le jury reposeront surtout sur la sincérité, la cohérence et l'équilibre de la démarche (même si elle encore toute jeune).

Pour le professionnel de l'expertise comptable, une véritable opportunité

Nos clients sont de plus en plus désireux de mettre en exergue leurs bonnes pratiques en matière de RSE. Or, le professionnel de l'expertise comptable n'étant pas encore le premier acteur identifié dans ce domaine (et pourtant, il y a

tant à faire !), il lui faut trouver des axes d'ouverture de dialogue pour aborder ce sujet.

Aussi, proposer à votre client d'être candidat au Trophée RSE et l'accompagner dans ce projet vous permettra de :

- ▶ vous affirmer comme partie prenante active dans une démarche en responsabilité sociétale ;
- ▶ vous annoncer comme un acteur engagé en développement durable et vous ouvrir de nouvelles opportunités de missions ;
- ▶ trouver un point d'accroche auprès de vos clients et saisir cette occasion pour faire valoir vos compétences dans ce domaine ;
- ▶ mettre en place et tester un argumentaire de démarche RSE que votre client pourra utiliser et développer auprès de ses autres partenaires (banquier, clients, etc.).

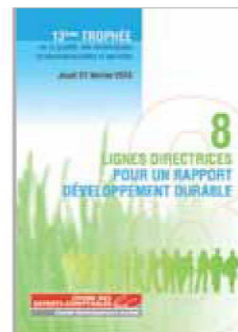
Des avantages pour les entreprises

Quant à votre client, être candidat au Trophée lui apporte des avantages et notamment :

- ▶ valoriser son image, grâce à l'impact médiatique des Trophées ;
- ▶ débiter/améliorer la formalisation de sa démarche RSE ;
- ▶ déterminer des axes d'amélioration grâce aux remarques des membres du jury ;
- ▶ une participation à la cérémonie des Trophées pour prendre connaissance de bonnes pratiques en RSE et échanger avec d'autres entrepreneurs convaincus et actifs. ■

A vos agendas

- ▶ Dépôt des candidatures jusqu'au mercredi 23 octobre 2013
- ▶ Jury de présélection : lundi 28 octobre 2013
- ▶ Jury final : vendredi 22 novembre 2013
- ▶ Remise des prix : 1^{er} trimestre 2014



Venez vous inspirer des bonnes pratiques des organismes sélectionnés par le jury, en téléchargeant le guide « 8 lignes directrices pour un rapport développement durable » ! L'édition 2013 sera disponible au 1^{er} trimestre 2014.

1. Anciennement : Trophée de la Qualité des Informations environnementales et sociales